

Si on plantait ?

**Guide des
bons gestes**

Berry
St-Amandois
Pays au cœur d'OR

The logo for Berry St-Amandois features a stylized golden clover-like symbol with four leaves.The logo for Centre-Val de Loire features a stylized blue and yellow heart shape with a green leaf-like element at the bottom, set against a white background with blue wavy lines below.

Région
**Centre-
Val de Loire**

La préparation du sol

Les travaux du sol sont indispensables au bon développement des racines.

Ils doivent avoir lieu en fin d'été ou au début de l'automne avant les pluies, pour que la terre présente une structure favorable à la reprise des plants.

Pour la plantation d'arbres fruitiers :

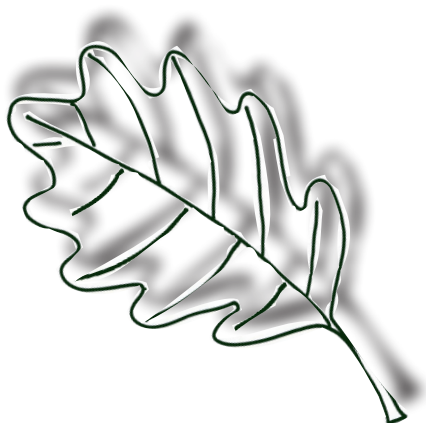
Travailler le sol en effectuant :

- un décompactage du sol en profondeur (40 à 60 cm),
- un labour (15 à 20 cm),
- un amendement par un apport de matière organique type corne broyée (en fonds de sol),
- un émiettement des mottes de surface.

Pour la plantation de haie :

Travailler le sol en effectuant :

- un décompactage du sol en profondeur (40 à 60 cm),
- un labour (15 à 20 cm),
- un émiettement des mottes de surface.

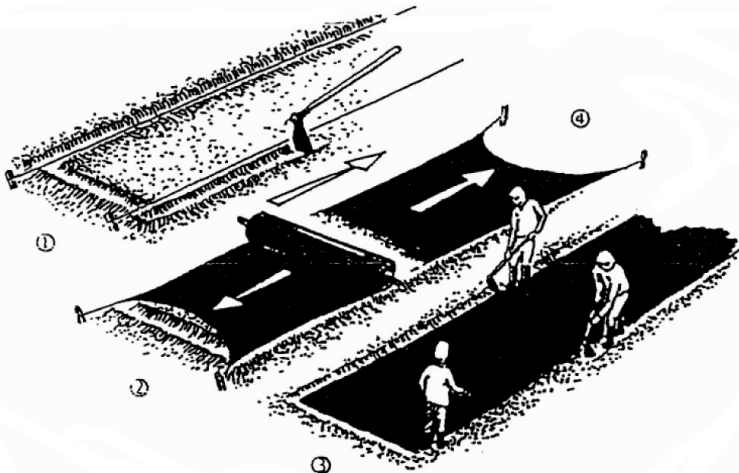


Le paillage

Le paillage est obligatoire car il favorise une bonne reprise des végétaux. En effet, il empêche la levée des mauvaises herbes, garde l'humidité au sol et évite la battance et le croûtage du sol par la pluie et le soleil. Il est recommandé de le réaliser juste après le travail du sol, afin que ce dernier conserve une bonne structure jusqu'à la plantation. Le paillage doit être réalisé avant la plantation.

Deux types de paillage peuvent être choisis :

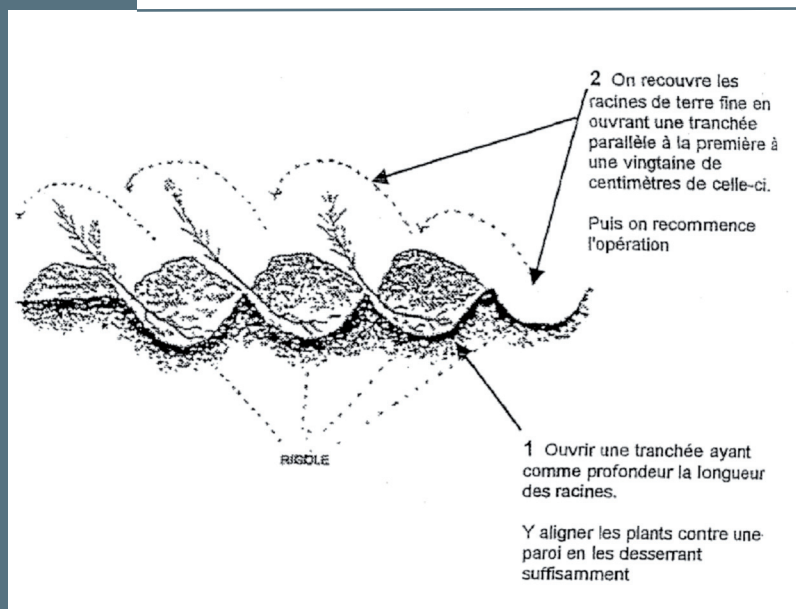
- Un paillage naturel réalisé à l'aide de paille de lin ou paille de blé. Pailler abondamment en étalant la paille sur une largeur de 1,20 m et sur une épaisseur de 10 à 20 cm.
- Un paillage à l'aide d'un film ou d'un feutre biodégradable peut également être utilisé de la manière suivante.
 - a) Creuser deux sillons destinés à recevoir les bords du film / feutre.
 - b) Fixer le film / feutre au début à l'aide de piquets.
 - c) Dérouler le film / feutre en le tendant bien latéralement et longitudinalement.
 - d) Ramener la terre des sillons sur le film / feutre de manière à bien fixer les bords.



Source : Nature 18, Le guide pratique du planteur de haies champêtres dans le Cher

La mise en jauge

Si les plants ne sont pas mis en place immédiatement, il est indispensable de les mettre en jauge comme indiqué ci-dessous :



La mise en jauge doit avoir lieu si possible à proximité du lieu de plantation et dans un endroit abrité du vent et du soleil (en général au Nord d'un mur).

Le séjour des plants dans la jauge doit être aussi court que possible.

Afin d'éviter une perte importante des plants, il ne faut jamais exposer les racines à la lumière, même pendant un court transport.

La plantation

L'opération fournit des plants adaptés choisis afin de garantir une bonne reprise et une bonne croissance.
Ne pas planter les jours de gelée et de forte pluie.

1- La préparation des plants

Il sera peut être nécessaire de tailler (si le pépiniériste n'a pas préparé le sujet auparavant).

Pour les arbustes destinés à former une haie :

- Supprimer $\frac{1}{4}$ de la longueur des tiges du plant.
- Supprimer les branches latérales si le plant est destiné à constituer un arbre de haut-jet.
- Supprimer les parties desséchées ou abîmées des extrémités des racines.

Puis enduire les racines de pralin afin de favoriser l'émission de jeunes racines. Utiliser soit un pralin du commerce soit un pralin « maison » constitué de $\frac{1}{3}$ de bouse de vache fraîche, $\frac{1}{3}$ de terre (plutôt argileuse) et $\frac{1}{3}$ d'eau.

Pour les arbres fruitiers :

- Reduire d' $\frac{1}{4}$ (si ce n'est déjà fait par le pépiniériste).

2- La plantation (cf croquis ci-dessous)

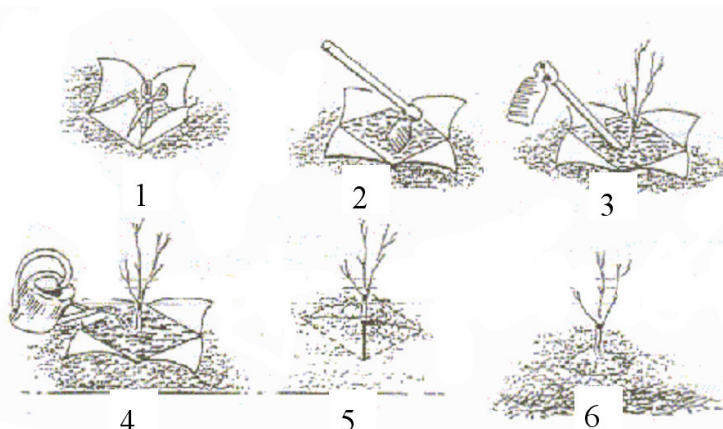
1 et 2 : Ouvrir le paillage et creuser un trou cubique de dimension adaptée à la taille du plant.

La profondeur doit être telle que le collet (limite entre les racines et la tige) se trouve au niveau du sol, sans que les racines soient comprimées au fond et le long des parois du trou. La terre retirée du trou est placée à coté en un petit tas bien rassemblé.

3 : recouvrir les racines de terre fine avec la main en tassant progressivement pour assurer un bon contact entre les racines et la terre. Il faut absolument éviter les poches d'air. Une fois le plant installé, tassez fortement.

4 : Arroser abondamment immédiatement : 20 litres d'eau par mètre linéaire (*soit l'équivalent de 2 arrosoirs ou 80 secondes si arrosage au tuyau débit moyen à fort*), même s'il pleut, afin que les racines soient bien en contact avec le sol. SURTOUT ne pas tasser après avoir arrosé.

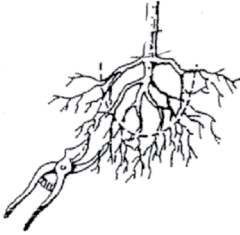
Pour un arbre, placer d'abord le tuteur et le positionner à l'est de l'arbre. Planter ensuite l'arbre, il faut que celui-ci s'appuie sur le tuteur et non le contraire ! Attacher l'arbre au tuteur après avoir arrosé.



Source : Nature 18, Le guide pratique du planteur de ahies champêtres dans le Cher

Conseils contribuant à la réussite d'une plantation

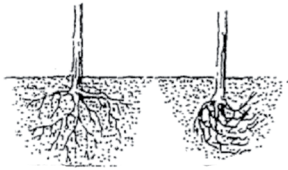
Raccourcissez les racines abîmées ou desséchées



Pralinez les racines



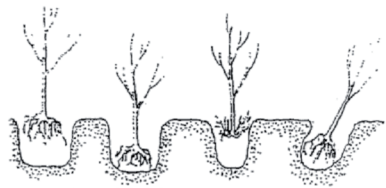
Étalez les racines dans le trou de plantation



Bon

Mauvais

Bien placer les racines



Trop
Haut

Trop
bas

Racines
retournées

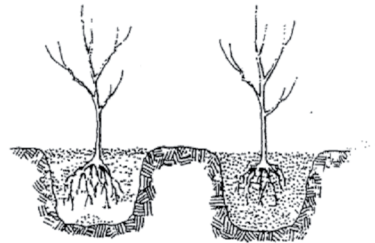
Plantation
oblique



Mauvais

Mauvais

Bon



Mauvais

Bon

Mise en place d'un arbre fruitier



1- Faire un trou de 80 cm de côté et de 60 cm de profondeur. Enfoncer le tuteur profondément au centre du trou puis reboucher jusqu'à une profondeur légèrement inférieure à la hauteur des racines. En même temps, s'assurer que le collet dépasse du trou rebouché.

Placer environ 200 g de corne broyée au fond du trou puis recouvrir de terre fine.



2- Placer l'arbre de façon à ce que le tuteur soit entre l'arbre et le vent dominant (généralement à l'ouest)



3- Reboucher en maintenant le collet de l'arbre au niveau du sol. Tasser puis faire une cuvette pour l'arrosage.



4- Installer un paillage.



La protection des plants

Les dégâts effectués par les mammifères peuvent être les suivants :

- Les dégâts sur les pousses et rameaux dus à l'abrouissement (prélèvement dans un but alimentaire des bourgeons ou des pousses) :
 - perte d'accroissement en hauteur ;
 - forme défectueuse des plants ;
 - baisse de la qualité technologique.

La répétition des abrouissements peut entraîner la quasi-destruction d'une plantation.

- D'autre part, particulièrement sur les arbres fruitiers, il existe des dégâts sur les tiges et les troncs qui sont dus à l'écorçage ou les frottis faits par les cervidés, ou les rongements d'écorces faits par les lapins ou les lièvres.

Ce type de dégâts entraîne aussi un ralentissement de la croissance de l'arbre voire sa mort (écorçage complet)

Le choix des protections

Afin de protéger les plants des dégâts générés par les mammifères, la hauteur et la grosseur du maillage des protections doivent être adaptées à chaque type de gibier, et en particulier au gibier le plus présent sur le territoire de plantation (chevreuils, lapins, lièvres etc...).

Les protections seront fermement maintenues par des tuteurs qui devront toujours être droits.

Enlever la protection lorsque les plantations sont hors de portée des mammifères et avant que la protection étrangle le plant.

Dans le cadre de cette opération, nous vous proposons plusieurs type de protection mais sachez que pour protéger les jeunes plants d'une haie champêtre, vous pouvez également les recouvrir de ronces.

L'entretien des plantations

ATTENTION : Entretenir les plantations pendant un minimum de cinq années !

Les deux premières années : bien arroser à raison de trente litres d'eau par mètre linéaire et par arrosage (*soit 3 arrosoirs ou 120 secondes si arrosage au tuyau à débit entre moyen et fort.*)

Arrosage l'été : 1 fois par semaine même s'il pleut, et 2 fois par semaine en période de sécheresse.

Arrosage l'hiver : 1 fois par 15 jours sauf en période de gel, et reprendre dès mars le programme d'été.

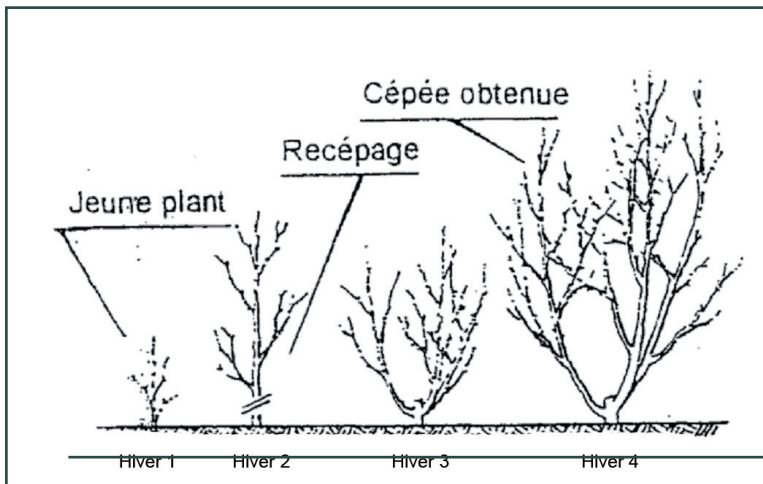
Pendant quatre ans :

- un dégagement des abords des paillages afin que les plants ne soient envahis par la végétation

- la taille de formation est nécessaire pour donner aux plants la forme souhaitée (haut-jet, arbre et arbuste de bourrage), car les arbres et arbustes sont naturellement composés d'un seul tronc et d'un houppier (ensemble des ramifications portées par la tige).

- Pour obtenir une haie dense : le recépage, (taille d'un arbre à la base pour favoriser l'apparition de rejets), est nécessaire :

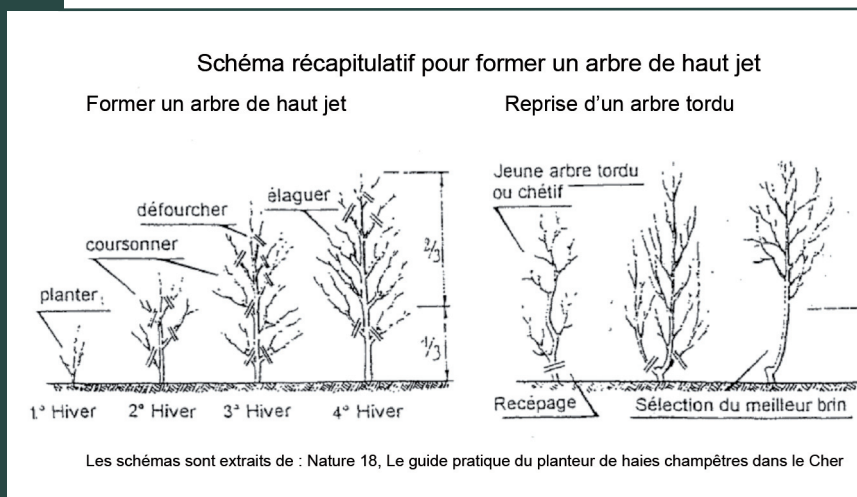
* Un peu plus d'un an après la plantation, en fin d'hiver : recéper (couper) les caducs à 10cm du sol et raccourcir les persistants à 10cm du sol et raccourcir les persistants d'un tiers environ.



Pour former un arbre de haut-jet :

Pendant les deux premières années suivant la première saison de pousse, supprimer en fin d'hiver les branches qui concurrencent la cime. Si la cime est défectueuse, sélectionner une branche qui la remplacera.

A partir de la troisième année de pousse, élaguer en taillant à ras du tronc quelques branches basses de manière à obtenir la proportion 1/3 sans branche et 2/3 avec branches.



Les années suivantes :

- La taille d'entretien, qui succède à la taille de formation, permet de garder la forme végétale souhaitée.
- Pour préserver une haie dense : recéper de temps à autre
- Pour obtenir une haie basse taillée : lorsque la haie atteint la hauteur souhaitée et présente une densité suffisante, surtout au pied, le dessus peut être taillé.

Principes généraux pour tailler :

- Tailler hors période de gel et hors montée de sève, soit de septembre à mars.
- Utiliser un matériel adapté à la dimension des branches à couper
- Couper en biais sans abîmer le bourrelet cicatriciel (risque de maladies, de pourrissement) et sans laisser de chicot.

Les lois et usages à respecter

Distances légales de plantation

Selon l'article 671 du code civil, la plantation s'effectuera :

- à 50 centimètres au moins de la limite séparative si la hauteur des plantations n'excède pas 2 mètres,
- ou à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur des plantations est égale ou supérieure à 2 mètres. (*distance calculée à partir du milieu du tronc.*)

Ces généralités peuvent être modifiées par le Plan d'Occupation de Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU), les usages locaux, des conventions particulières, et dans d'autres cas spécifiques telle que la plantation sur le domaine public ou proche d'importantes infrastructures (lignes électriques, téléphoniques, conduites d'eau ...).

Plantation mitoyenne

En cas de mitoyenneté, les deux riverains devront justifier d'un accord de leur engagement à prendre en charge le coût de la plantation et son entretien.

La plantation ou son arrachage nécessite l'accord des deux riverains.

Obligations et sanctions

- Responsabilités du propriétaire :

Le propriétaire est responsable des arbres qui lui appartiennent. Il est tenu de les élaguer en limite de propriété.

- En cas de plantation trop hautes, de distance non respectée, le propriétaire voisin peut exiger la réduction de la hauteur de plantation à moins de 2 m si celle-ci est située à une distance inférieure à 2 m de sa propriété.

Il peut exiger l'arrachage de la haie si celle-ci est située à moins de 50 cm.

Cependant, il y a prescription si la plantation est en place depuis plus de trente ans. Par exemple, il y aura prescription pour une haie située à 1 m de la propriété voisine et ayant dépassé les 2 m de hauteur depuis plus de trente ans.

En cas de litige, le propriétaire voisin ne peut procéder lui-même à la réduction ou à l'arrachage de la haie.

Les plantations et le statut de fermage

- Les plantations par le propriétaire :

Le propriétaire peut planter sur le bien loué si cela est stipulé dans le bail ou avec l'accord du locataire, seulement pour améliorer les conditions d'exploitation. Le suivi des plantations sera alors réalisé par le propriétaire.

- Les plantations par le locataire :

Le locataire peut planter si cela est stipulé dans le bail ou avec l'accord du propriétaire, seulement pour améliorer les conditions d'exploitation. Il doit alors assurer le suivi des plantations.

- La suppression de plantations par le locataire :

Le locataire doit obtenir l'autorisation écrite du propriétaire pour supprimer une plantation.

Pour vous aider dans vos choix

La haie mélangée obéit à 2 règles :

- associer des arbustes caducs (pour les $\frac{3}{4}$) et persistants (pas plus de $\frac{1}{4}$)
- répéter une même séquence pour éviter l'aspect négligé.

La haie mélangée cherche à éviter la monotonie, mais il ne faut pour autant perdre le regard dans un fouillis d'arbustes. C'est pourquoi dans ce type de haie, les variétés sont répétées plusieurs fois.

Dans une haie champêtre, le choix des arbustes va être dicté par le terroir. Dans notre sélection, vous retrouvez une sélection d'arbustes indigènes de votre région. Ils sont le meilleur abri pour les insectes, oiseaux et la petite faune de vos campagnes.

Distances de plantation

Les arbustes d'une haie sont plantés serrés, alignés ou en quinconce, si vous optez pour un double rang. Respectez une **distance de 1,50m** entre les arbustes, et entre les rangs. Ces distances de plantation généreuses offrent à chaque arbuste la place pour s'épanouir et devenir vigoureux. La haie se comportera bien dans le temps sans que les arbustes s'étouffent mutuellement.

Sur un ou deux rangs ?

La haie classique se plante sur un seul rang, notamment pour prendre moins de place en largeur. La haie mélangée peut également se planter sur un seul rang.

Toutefois en double rang, la haie mélangée présente certains avantages :

- la haie remplit mieux sa fonction d'écran et de brise vent
- la haie se renouvelle d'elle-même. Si vous perdez un arbuste à cause d'une maladie, celui-ci sera vite compensé par ses trois voisins ;
- vous pouvez y intégrer des arbres

Composer une séquence

Une séquence se compose de 3 ingrédients :

- d'arbres qui donnent du volume. Exemple : aliser, cerisier à grappes...
- d'arbustes à fleurs et à fruits. Exemple : aubépine, églantier...
- d'arbustes de remplissage, qui donne de l'épaisseur à la haie et renforce son effet isolant et brise-vent. Exemple : bourdaine, troène...

Composez une séquence de 10 m avec ces 3 ingrédients, soit 12 pieds écartées de 1,50m. Par exemple : 2 arbres, 5 arbustes à fleurs et 5 arbustes de remplissage.

Quelques exemples de composition de haie

- Haie taillée : charme, érable, cornouiller, prunellier, troène, viorne lantane
- Haie champêtre buissonnante sur sol sec et calcaire : cornouiller, noisetier, aubépine, troène, cerisier de Ste-Lucie, prunellier, épine vinette, viorne lantane
- Haie champêtre mixte (arbustive et arborée) sur sol acide : noisetier, aubépine, fusain, prunellier, bourdaine, néflier, chêne sessile ou pédonculé, châtaigner
- Haie de bord de cours d'eau ou en zone humide : troène, prunellier, saule marsault, fusain, aubépine, sureau noir, aulne glutineux
- Haie brise-vent : base de haie champêtre + grands arbres (chêne, merisier, châtaigner)
- Haie favorable à la faune (productives de baies et permettant une protection) : aubépine, cornouiller, prunellier, sureau noir, troène, épinette vinette, viorne,
- Haie bois-énergie : charme, orme, chêne, noisetier, cerisier de Ste Lucie, érable champêtre

Quelques Notes

Notes Notes Notes Notes Notes

**Pour obtenir des informations supplémentaires,
n'hésitez pas à contacter le Syndicats Mixte de
Développement du Pays Berry Saint-Amandois :**

**88 avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tèl. 02 48 96 16 82**

Garantie de reprise : Sous réserve de conditions normales de plantation (terrain drainant, apport de terre) et d'entretien (arrosage régulier au printemps), nos végétaux sont garantis de reprise jusqu'au 30 juin suivant l'hivers de plantation.